

---

CAHIER DE

# TENDANCES

*image sept*

---

EDITION #138 | 19 MAI 2023



## Sommaire

#Nouvelle Presse #Bureau tic, bureau toc #Défi de manager #Compétence, emploi et reconnaissance #Guerre en Ukraine #Classes moyennes #Les artifices de l'IA #Ecriture à exclure #Bruits de Chine #Climat de demain #Drame environnemental #Justice #Luxe #Extremismes #Wokistan #Santé #Air de taon

---

**Surveiller et punir.** L'écologie est-elle soluble dans l'écologisme ? Beaucoup d'observateurs se posent la question tant ils aimeraient comprendre comment la protection du patrimoine de ceux qui nous ont précédé et la sauvegarde de l'environnement de ceux qui nous succéderont – souci légitime s'il en est - a pu dégénérer en devenant une camisole de fer.

Pour y répondre, la Fondapol vient de publier moins qu'un livre et plus qu'un fascicule, un libelle intitulé *De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique*. Le titre est provocant, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire qu'il appelle à la réflexion.

Les auteurs qui sont deux maires, David Lisnard et Frédéric Masquelier, montrent à travers de multiples exemples comment en France la bureaucratie a fait main basse sur la cause environnementale. La bureaucratie est la conséquence d'un modèle de structure centralisatrice, cloisonné et sans responsabilité face à qui, le politique n'est que le chef théorique d'une machine qui lui échappe. Or, avec l'écologie, l'appareil d'État a su trouver un second souffle et ce, au moment même où son omniprésence était vivement critiquée pour sa lourdeur, ses contraintes et son coût.

Avec habileté et une certaine constance, la bureaucratie a courtisé l'écologie. Les noces ont vite été célébrées car si la bureaucratie est une nouvelle religion d'État pour reprendre la formule de la philosophe Chantal Delsol, l'écologie a fini par devenir dans son expression publique une croyance dans laquelle se retrouvent les opposants traditionnels à la liberté aux entreprises, à la démocratie parlementaire, à l'équilibre des pouvoirs ainsi qu'au progrès scientifique. De ce mariage est né ce que les auteurs nomment l'« écolocratie ».

Son clergé est arrivé à infiltrer les administrations et veille à ce que leurs directives soit appliquées à la lettre selon leurs objectifs propres, sans nuance ni remise en question. Pas question de contester le catéchisme établi. Et qu'importe si on livre ici des injonctions contradictoires. Ainsi, un objectif prioritaire de production de logements peut être enterré au motif d'une atteinte à la biodiversité sans que l'on ne connaisse réellement les véritables points de tension. Enlever quelques roseaux ne devrait pas être un obstacle à la construction de logements. Aucun texte ne fixe un tel degré d'exigence. Oui mais voilà, cette volonté d'hyper contrôle de la bureaucratie est telle que bien souvent elle ne parvient pas elle-même à suivre ses propres projets. Outre son interventionnisme, l'écologie se targue de pouvoir créer des millions de nouveaux emplois. En effet, de nombreuses entreprises surgissent pour répondre aux exigences des normes les plus récentes voire pour en suggérer de nouvelles.

Autre avatar de la bureaucratisation, la judiciarisation de l'écologie qui mériterait un livre à lui tout seul. Le pouvoir judiciaire est ici le bras armé de la bureaucratie avec le pouvoir de contraindre. C'est ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique conduit à un régime strict de punitions et de sanctions. Tout cela a fini par nous paraître normal et nous avons oublié que, d'une manière générale, l'administration est faite pour encourager l'innovation, l'investissement et promouvoir la science. Merci à ce libelle de nous le remémorer.